

# TRANSFORMATION DES CHAMPIGNONS

du 13 au 15 octobre 2020

## OBJECTIFS DE LA FORMATION

Savoir identifier les champignons comestibles.  
Connaître les règles de cueillette des champignons.  
Acquérir les connaissances techniques et réglementaires pour transformer et commercialiser les champignons.

## MOYENS HUMAINS ET PÉDAGOGIQUES

Formateurs du CFPPA spécialisés en transformation des végétaux.  
Intervenant spécialiste en mycologie.  
Atelier agroalimentaire équipé de matériels professionnels, de petite et moyenne capacité de production.

Durée de la formation : **21 heures**  
Horaires : **8h30 à 17h**

**Si la météo le permet, sortie cueillette en forêt le 1<sup>er</sup> jour : prévoir des chaussures de marche et des vêtements imperméables.**

Prévoir une blouse et des bottes pour les journées en atelier.

## CONTENU DE LA FORMATION

### Apport théorique :

#### jour 1

➤ Détermination et identification des principales espèces utilisées.

#### jours 2 et 3

➤ Étude des règles de cueillette (traçabilité, gestion du risque sanitaire...).

➤ Étude de divers procédés de conservation :

- pasteurisation/stérilisation
- conserves au vinaigre, à l'huile
- séchage

➤ Étude du matériel nécessaire à la transformation.

➤ Étude de la réglementation en vigueur sur la transformation et la commercialisation des champignons (étiquetage, bonnes pratiques d'hygiène, ...).

### Mise en situation professionnelle (jours 2 et 3) :

➤ Fabrications en atelier de transformation :

- \* conserves appertisées
- \* champignons au vinaigre et dérivés
- \* champignons séchés

➤ Échanges autour des retours d'expérience des participants à la formation.

## COÛT ET CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

15 €/heure, soit 105 € par jour et par personne.

➤ Statut agricole, exploitant, conjoint- collaborateur, cotisant solidaire, PPP : le CFPPA dépose des demandes collectives auprès du VIVEA, la prise en charge financière dépend de l'avis du comité. Nous contacter.

➤ Demandeur d'emploi : s'adresser à votre Pôle Emploi ou nous contacter. Financement possible dans le cadre du dispositif de formation du Conseil Régional.

➤ Salariés : financement possible dans le cadre de la formation professionnelle continue (CIF, CPF). S'adresser à votre employeur ou à votre organisme paritaire.

 **CFPPA de Lozère – site de Florac**  
2 place de l'Ancienne Gare  
48400 FLORAC  
Tel : 04 66 65 65 62  
Fax : 04 66 65 65 61  
cfppa.lozere@educagri.fr  
[www.epl-lozere.fr](http://www.epl-lozere.fr)

